ISSN : 0294 - 4693



EDITION
GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin n° 167 (17/89) du 09 Aout 1989

MAIS	: Attention aux acariens en Charente maritime
LUZERNE	: Punaises, rarement préoccupantes

MAIS

ACARIENS

Situation

Des populations importantes de tétranyques (formes rouges et jaunes en mélange) sont observées dans la zone de Charente maritime comprise entre La Rochelle, Surgéres et Saintes. Des désséchements du feuillage consécutifs à leurs piqures sont observés.
La nuisibilité de ces ravageurs intervient dés que des formes mobiles sont observées sur les feuilles situées autour de l'épi femelle.

Préconisation

Les acaricides spécifiques Plictran 300 g de m.a/ha et Kelthane 720 g de m.a/ha ont donné de bons résultats dans les essais SPV.
Les acariens étant localisés à la face inférieure des feuilles, les conditions d'application sont déterminantes pour la réussite des traitements.
L'idéal serait de disposer d'un appareil conventionnel à jet porté monté sur enjambeur muni de pendillards. Il est également possible d'utiliser un enjambeur équipé de jets pinceaux et de traiter à 500 l de bouillie/ha. A défaut, pour les traitements par voie aérienne, utiliser des buses UBV (Air Bi, Micronair ou Girojet) avec au moins 25 l de bouillie aqueuse/ha.

CICADELLES

Situation

Des populations de cicadelles, parfois importantes, sont observées localement dans les quatre départements de la région. La nuisibilité de ces insectes existe mais est mal connue.

Préconisation

Dans les situations où les acariens justifieraient un traitement, Talstar 30 g de m.a/ha serait efficace sur les deux ravageurs. Les conditions d'application développées précédemment restent valables

LUZERNE PORTE-GRAINE

RAVAGEURS

Situation

Punaises mirides : Evolution de la seconde génération atteignant parfois des niveaux élevés (jusqu'à 90 punaises en 25 coups de filet fauchoir pour un seuil de nuisibilité de 75).
Tordeuses-Tychius : Ces deux insectes ne sont plus préoccupants.

Préconisation

Punaises mirides : La plupart des parcelles sont à plus de 50% de gousses brunes et devraient être récoltées avant la fin du mois. Dans ces cas aucune intervention n'est justifiée.
Seules les parcelles précoupées trés tardivement et mal protégées contre la première génération de punaises sont encore concernées. En cas de traitement utiliser Karaté 0,15 l, Fastac 0.3 l, ou endosulfan 1000 g.

P25



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J. P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D. Abonnement annuel :
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du
sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles